

Pourquoi développer des complémentarités entre céréaliers et éleveurs ?

GO-PEI « Rotations 4/1000 et amélioration de la fertilité des sols en grandes cultures dans le sud ouest »

La **spécialisation des exploitations** en élevage ou en grandes cultures a conduit à fortement **diminuer leur autonomie en intrants**. Aujourd'hui, dans le cadre de la **transition agro-écologique** :

- des céréaliers désirent **améliorer leurs sols** en valorisant la **matière organique** et **diversifier leurs assolements et rotations**.
- des éleveurs désirent améliorer leur **autonomie en alimentation animale** et sont, pour certains, en **excédent structurels**.

Les **réponses aux problématiques des céréaliers et éleveurs sont complémentaires**. Un retour vers des exploitations de polyculture-élevage étant difficile quand l'élevage a disparu des exploitations, des **interactions entre céréaliers et éleveurs sont alors une alternative pertinente à l'échelle du territoire**.



Mettre en place des complémentarités entre céréaliers et éleveurs permet de répondre aux besoins de chacun tout en :

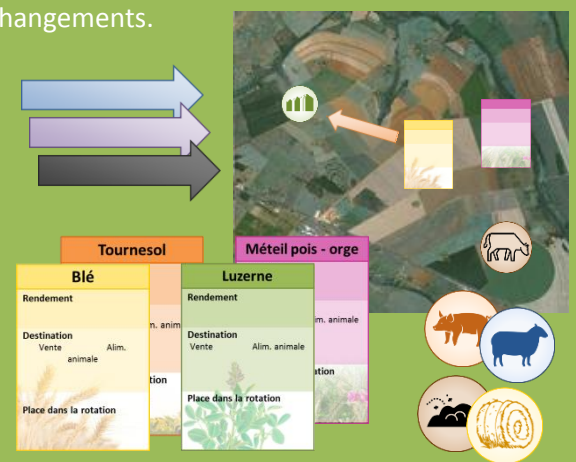
- assurant aux exploitations une **protection face à la variabilité des prix sur le marché**,
- **recréant un lien social et de l'entraide** entre deux mondes qui sont en train de se déconnecter.

Dans le cadre du GO-PEI « Rotations 4 pour 1000 », l'UMR AGIR de l'INRA entame une **démarche participative avec des céréaliers et éleveurs de l'Ariège**. La démarche menée vise à **concevoir avec des collectifs d'agriculteurs des scénarios** considérant i) des **échanges de matières** (productions végétales, matières organiques) et ii) l'**organisation collective** de ces échanges. Elle a aussi pour but de permettre aux céréaliers de **diversifier leurs rotations** et aux éleveurs d'**optimiser leurs rations pour atteindre un cout alimentaire minimal**.

Dynamix : un support type "jeu sérieux" pour concevoir des scénarios de complémentarités céréaliers-éleveurs

Ce **jeu sérieux** est le support d'une démarche participative visant à concevoir des échanges locaux entre céréaliers et éleveurs. Dynamix considère les changements qui s'effectueront sur les **exploitations et à l'échelle du territoire**. Ainsi, Dynamix comporte i) un **support cartographique ergonomique** accompagné de cartes et pions permettant de représenter les changements, associé à ii) un **modèle d'évaluation** de ces changements.

Au cours de la réflexion, des ateliers de co-conception entre céréaliers et éleveurs, permettront pour les uns de **vérifier la cohérence du nouveau système de cultures** et pour les autres la **validité des nouvelles rations**. Le **modèle informatique** qui accompagne le jeu est renseigné à l'aide de données recueillies lors d'**entretiens individuels** auprès des différents agriculteurs du collectif. Ce modèle permet d'évaluer ces scénarios par un **bilan offre-demande de chaque matière échangée à l'échelle du collectif**. Il comprend également une **évaluation multicritères** à l'échelle individuelle et à l'échelle du collectif, qui permet de considérer les **compromis à réaliser entre ces deux niveaux**.



Le GO-PEI « Rotations 4 pour 1000 » est un projet de 4 ans, s'étalant de 2017 à 2020, qui vise 3 objectifs :

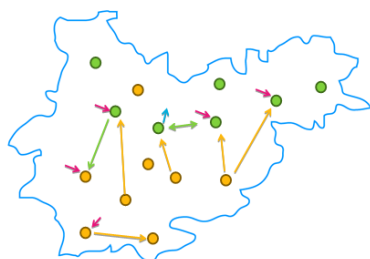
- **Étudier des solutions pour préserver et améliorer le capital sol**, et augmenter l'**autonomie** des exploitations agricoles en grandes cultures
- **Cadrer et tester des dynamiques collectives** au sein des territoires portant sur la **gestion des amendements organiques et sur la valorisation des productions végétales**.
- **Mettre en cohérence les outils et méthodes** dans le but de concevoir des systèmes de cultures alimentés par des démarches collectives et des dynamiques territoriales et évaluer de manière systémique leurs performances aux différentes échelles du projet : parcelle, exploitation et territoire.

Il rassemble 5 principaux acteurs :

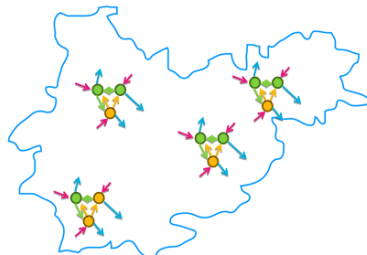
le GIEE Conser'sols, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, ARVALIS, Terres Inovia et l'UMR AGIR INRA / INPT

Plusieurs études et démarches ont été déjà mises en place sur d'autres territoires pour tenter de recréer ce lien entre éleveurs et céréaliers. Trois modalités d'interaction ont été imaginées :

Multirelationnelle



Polycentrale



Centrale



Il s'agit d'une interaction sur le principe des **petites annonces**, comme « **le Bon Coin** ». Chaque céréalier ou éleveur souhaitant participer aux échanges annonce ce qu'il offre ou ce dont il a besoin. Ils prennent contact et s'entendent ensuite entre eux pour l'échange.

Cette interaction s'organise à une échelle locale en plusieurs **petits collectifs organisés** afin d'organiser les productions (et le travail) du collectif. Cela peut correspondre au fonctionnement d'une CUMA de petite taille ou d'un GIEE.

Cette interaction correspond au **système de coopérative** à l'échelle d'un territoire. Les agriculteurs échangent leurs productions via **l'intermédiaire d'une plateforme centrale** qui stocke les productions et les transforme si nécessaire.

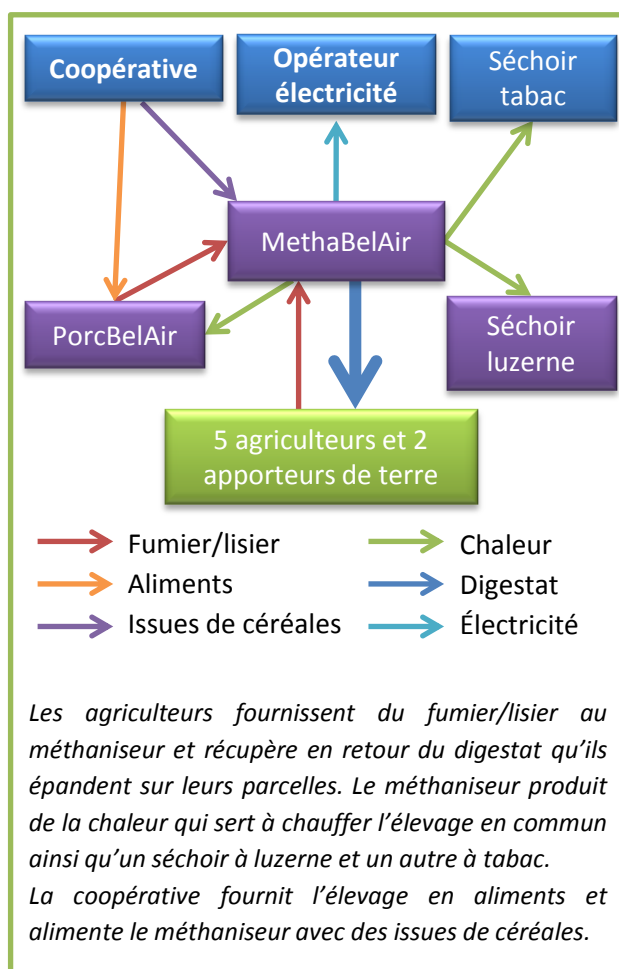
Un exemple d'interaction « centrale »

Le Projet Bel Air en Vienne

Source: Mémoire de fin d'études, Andréa-Wiktor GABRIEL, ACTA (2016)



La projet Bel Air a été porté par 5 agriculteurs souhaitant trouver une sécurisation de débouchés pour leurs céréales lors de l'adoption de la PAC de 1992. Déjà membres d'une CUMA, ils ont imaginé la **création d'un élevage porcin en commun** leur assurant un débouché. Le groupe s'est alors **associé à une coopérative pour monter son projet**. Avec **l'appui financier et technique de la coopérative** et l'aide de **subventions de la région et de fonds FEADER**, une ferme de **450 truies** et une **unité de méthanisation** ont vu le jour. Ils se sont associés à un opérateur électrique pour commercialiser l'électricité produite.



Avantages	Limites
Allongement et diversification des rotations	Désinvestissement progressif de la coopérative
Coopérative : soutien technique et garanties financières	Transmission difficile
Objectifs atteints de production de chaleur et digestats gratuits	Difficilement reproductible : subventions importantes



Cadre juridique

Tout produit vendu doit être accompagné d'un **étiquetage dans les normes** et d'une **facture**.

La **commercialisation ou cession des effluents** ne pose **pas de contraintes juridiques particulières**. Dans le cas des effluents bruts (lisier, fumier, fiente,...) il n'y a pas besoin de documents particuliers mais leur **épandage doit être fixé dans un plan d'épandage**. Dans le cas d'**effluents transformés** (compost et digestats), ils doivent être accompagnés d'un **certificat sanitaire**.



• Bio 82 •

Le groupement des Agriculteurs bio du Tarn-et-Garonne



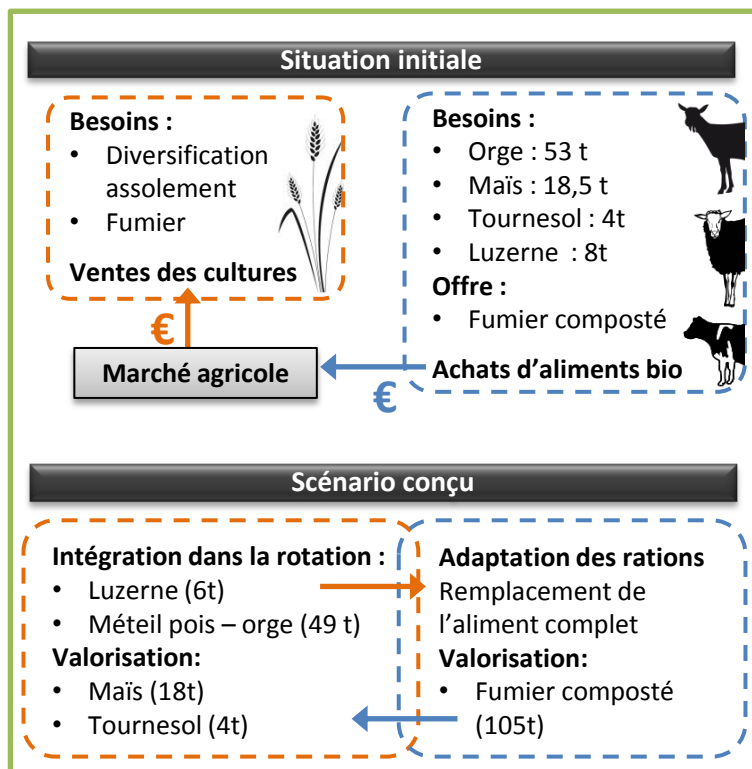
Sources : Mémoire de fin d'études, Pauline Mélaç, UMR AGIR (2014) / Mémoire de fin d'études, Andréa-Wiktor GABRIEL, ACTA (2016)

Exemples d'interaction « polycentrale » :

Le collectif Bio 82 et la CUMA de Guizerix

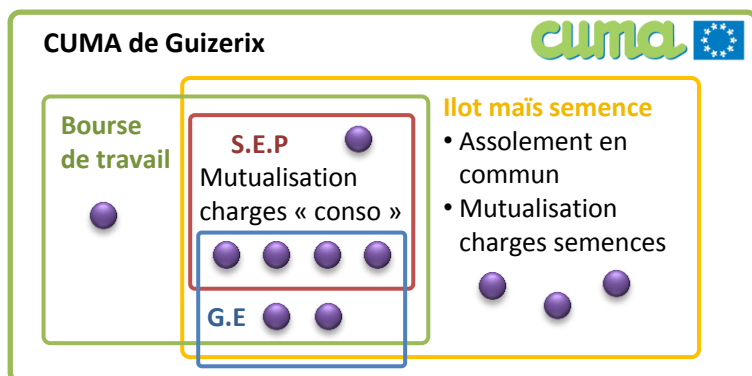
Le scénario imaginé par Bio 82, groupement d'agriculteurs bio du Tarn et Garonne, rassemble **7 céréaliers et éleveurs**, autour d'une **même volonté d'autonomie locale en intrants**. L'intégration des cultures dans les rotations des céréaliers s'est faite **en fonction des besoins des éleveurs**, qui ont dû, en conséquence, **adapter leurs rations**. Les **scénarios co-conçus avec l'UMR AGIR (INRA)** leur permettent de trouver des débouchés locaux à un prix intéressant pour tous : les céréaliers fournissent un aliment abordable, local et à prix stable aux éleveurs. **Le collectif est aujourd'hui labellisé GIEE**.

Avantages	Limites
Allongement et diversification des rotations	Complexité de mise en œuvre - investissements
Sécurisation des systèmes face aux cours du marché	Nécessite une communication continue
Création d'échanges sociaux et techniques	Accompagnée d'un respect du calendrier d'échange



Les agriculteurs de la CUMA de Guizerix se sont d'abord organisés pour **gagner en temps et de l'efficacité** puis ils ont voulu **sécuriser leur travail**. Pour cela, ils ont mis en place **différents réseaux de coordination au sein de la CUMA**. Par un **assolement en commun**, 10 agriculteurs ont pu développer la **culture de maïs semence en mutualisant les charges inhérentes à cette culture**.

Cinq d'entre eux ont voulu aller plus loin et ont créé une **Société En Participation (SEP)** afin de placer l'ensemble de leurs parcelles en commun et pouvoir mutualiser également les charges des autres productions, dites « conso ». Le travail est également mis en commun, organisé par une **bourse de travail sur la base du volontariat**. Enfin, 6 agriculteurs ont créé un **Groupement d'Employeurs (GE)** pour **embaucher un salarié pour les élevages**.



Avantages	Limites
Sécurisation des systèmes lors de coups durs	Complexité du réseau → surcharge administrative
Résilience sociale et entraide	Difficulté d'intégration de nouveaux membres
Gestion du foncier → pas de risque de démembrement	Mutualisation de moyens mais pas d'échanges



Cadre juridique

Lors d'un **échange en jouissance**, le sous-locataire s'engage à respecter le bail rural régissant la parcelle échangée. Le mieux est de **rédiger un contrat d'échange** entre le locataire (le preneur à bail) et le sous-locataire (l'échangiste). Le propriétaire de la parcelle (le bailleur) doit avoir été **informé au préalable de l'échange** et à le droit de s'y opposer.

Lorsqu'un éleveur fait **pâture ses animaux sur une prairie plusieurs années de suite chez un autre agriculteur**, il peut **demande requalification en bail rural**, au titre de prise en pension d'animaux. Pour palier à cette éventualité, une **convention pluriannuelle de pâturage** peut être établie (**bail de 5 ans** autorisant un éleveur à faire paître ses animaux pour quelques mois de l'année). L'éleveur doit **consigner ce nouveau lieu de pâturage dans le registre d'élevage**.

Un exemple d'interaction « Multirelationnelle » :

Site internet Agribiolien

Source: Mag' de la conversion n°2, FRAB MP, p. 10 (Juin 2016)



En 2014, le groupement d'agriculteur bio de Midi Pyrénées, ERABLES 31, a mis en place un **site internet d'échanges entre céréaliers et éleveurs**. Il s'agissait d'un **site d'annonces d'offre et demande** entre producteurs bio de Haute-Garonne. Ce site internet a ensuite été régionalisé (www.agribiolien.fr) par le réseau des GABs de Midi Pyrénées. Les producteurs peuvent publier sur le site des **annonces d'offre ou de demande de produits** : céréales, fourrages, matière organique, etc. Les productions doivent être certifiées bio ou en conversion.

Avantages	Limites
Sécurisation des prix de vente et d'achat	Pas de réflexion sur les systèmes techniques (assolement, rations, ...)
Création de lien social	Pas de communication des besoins des uns et des autres
Valorisation de cultures peu rentables ou de niche	Déséquilibre entre offres des céréaliers et demande des éleveurs : les éleveurs n'arrivent pas à anticiper les quantités et les périodes



Développer les complémentarités entre céréaliers et éleveurs



Dans le cadre du **projet CASDAR CEREL** « Développer les complémentarités entre céréaliers et éleveurs », de nombreux témoignages d'interactions entre céréaliers et éleveurs ont été recueillis. Ce sont pour la plupart des **interactions entre des voisins plus ou moins éloignés**, l'un céréalier et l'autre éleveur, qui mettent en place ensemble un **système d'échange pour valoriser leurs productions respectives** ou simplement s'entraider.

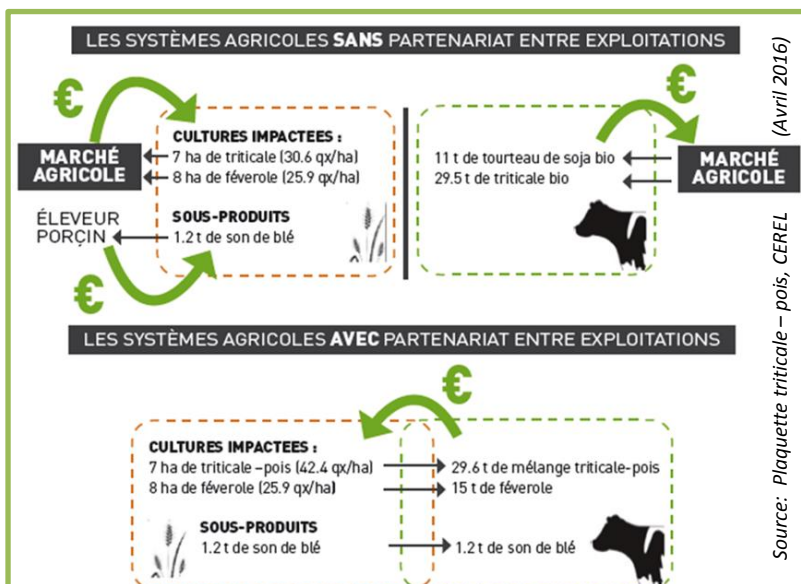


Cadre juridique

Le **contrat cadre** permet de poser les engagements d'une transaction sur plusieurs années sans pour autant la contraindre en détaillant les modalités (par ex. le prix).

La commercialisation de céréales, oléagineux et protéagineux doit obligatoirement passer par un **organisme collecteur qui prélèvera la CVO** (Cotisation Volontaire Obligatoire) et les taxes.

Pour plus d'informations sur les aspects juridiques des interactions : allez voir le guide juridique du CASDAR Cerel



Deux des agriculteurs rencontrés sont situés à 6 km de distance et sont tous les deux en production biologique. **L'éleveur, soucieux de la provenance des aliments de ses animaux, a demandé à son voisin céréalier de produire des protéagineux.** La mise en place de cette transaction n'a **pas impliqué de changement particulier du système de cultures** du céréalier mais une **adaptation de la ration chez l'éleveur**. Aujourd'hui, ils ne sont plus dépendants des cours du marché et **ont gagné en autonomie sur le plan économique**. Le **céréalier valorise mieux ses productions** et **l'éleveur a fait des économies** sur les charges d'alimentation (arrêt du tourteau de soja bio).

Ce document présente des **exemples d'interactions céréaliers-éleveurs fonctionnelles** qui ont réussies à s'inscrire dans la durée. Ces échanges sont une **piste prometteuse** dans la transition agro-écologique et **permettent à tous d'y gagner** sur les plans économique, environnemental et social. Toutefois, la mise en place de ces échanges demande **un investissement dans la démarche et une réflexion en amont**.

Partenaires



Partenaires financiers



Réalisation : Anaïs Charneau, Julie Ryschawy – INRA, UMR AGIR – Avril 2017